

Programme de Formation Moto A2

Programme construit à parti du référentiel permis MOTO

Une évaluation initiale obligatoire : permettre d'évaluer le volume et le coût prévisionnel de la formation (il ne peut être inférieur à 20 heures de conduite, dont 8 heures de plateau et 12 heures de circulation)

Une formation théorique : comprendre la route, la signalisation, la circulation, les comportements positifs en matière de sécurité routière et réussir l'épreuve théorique générale (ETG) dite épreuve du "code". Si vous avez obtenu un permis de conduire il y a moins de 5 ans, vous êtes dispensé de cette épreuves.

Une formation pratique : intégrer l'apprentissage de la conduite du véhicule, ainsi que différents modules de sécurité routière destinés à renforcer le comportement positif de l'apprenti conducteur. Elle se déroule sur piste et en circulation, en liaison permanente avec votre formateur.

MODALITES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Évaluation à l'entrée de formation
- Évaluations continues et de synthèse correspondant aux contenus du Référentiel d'Éducation pour une Mobilité Citoyenne (REMC)
- Épreuves pratiques de l'examen du permis de conduire de la catégorie A2 en piste et en circulation, à l'issue de la formation selon les places attribuées par les services préfectoraux

FORMALISATION A L'ISSU DE LA FORMATION

- Permis de conduire de la catégorie A2
- Certificat provisoire d'examen

DURÉE DE LA FORMATION

- Minimum 20 heures obligatoire

OBJECTIFS

Être capable de conduire une motocyclette, avec ou sans side-car, d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0.2 kW/kg. Ces motocyclettes ne doivent pas être issues d'un modèle développant plus de 70 kW.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

- Avoir minimum 18 ans
- Satisfaire aux conditions médicales et administratives
- Avoir la nationalité française, ou justifier de la régularité de son séjour en France
- Etre enregistré en préfecture

MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

- Entretien individuel
- Étude de documents justificatifs

QUALIFICATION DES INTERVENANTS

Enseignants titulaires du Brevet pour l'Exercice de la Profession d'Enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (B.E.P.E.C.A.S.E.R.)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation.
- Salles de cours équipées de moyens multimédia.
- Salle de mécanique avec moteurs sur bancs et/ou maquettes (éventuellement).
- Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules porteurs adaptés à l'enseignement.
- Fiche de suivi et livret d'apprentissage.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

EFFECTIFS

Maximum 1 stagiaires par véhicule

HORAIRES : 8h 12h- 13h 16h

LIEU : Saint-Priest